APRÈS ART. 2 N° 27

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 27

présenté par M. Guy Bricout, M. Lenormand, M. Warsmann, M. Saint-Huile et Mme Descamps

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.